



ARRETE PORTANT AUTORISATION
D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
Espace Gérard Blondeau
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3335-4 (alinéa 3)
du Code de la Santé Publique

Le Maire de la Commune de MAURECOURT,

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3321-1 et L.3335-4 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2214-4, L.2122-28 et L.2542-8 ;

VU l'arrêté Préfectoral n°2012 338-003 en date du 03 décembre 2012, règlementant les débits de boissons dans le département des Yvelines ;

VU la demande présentée par Madame GUERIN Hélène, Présidente de l'association TETE DE POULPE CIE, en date du 14 avril 2026, visant à ouvrir les 6/7/8 juin 2026 un débit de boissons temporaire dans l'enceinte de l'Espace Gérard Blondeau à Maurecourt à l'occasion d'une représentation des ateliers théâtre ;

ARRETE

Article 1er : Madame GUERIN Hélène, Présidente de l'association TETE DE POULPE CIE, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire les 6/7/8 juin 2026 à l'occasion d'une représentation des ateliers théâtre dans l'enceinte de L'Espace Gérard Blondeau situé au n°6 rue de la Gare à Maurecourt.

Article 2 : Le débit de boissons temporaire sera soumis aux dispositions de l'arrêté Préfectoral n° 2012 338-003 en date du 03 décembre 2012 susvisé, à savoir une fermeture au plus tard à 2 heures du matin.

Article 3 : A l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1er, le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des groupes un et trois définis à l'article L.3321-1 du Code de la Santé Publique.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie, Madame La Brigadière-Cheffe Principale de Police Municipale, Monsieur le Commissaire Divisionnaire du Commissariat De Conflans Sainte Honorine, Madame, Françoise PIEDLOUP-BIRON, Présidente du Foyer des aînés de Maurecourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Fait à Maurecourt, Le 14 avril 2026

Le Maire,



Xavier TALON

